



ASSOCIATION CITOYENNE GATINE-RACAN EN COLLABORATION AVEC LA COORDINATION DES LUTTES LOCALES CENTRE

**Une enquête publique est en cours au sujet d'un projet de centrale photovoltaïque à Semblançay sur une parcelle forestière de 44hectares entraînant ainsi l'abatage de 27,6 ha de Pins laricio, de 11 ha de Chêne sessile et de 1,3 ha de Chêne rouge !**

## **UN PROJET HYPOCRITE, BIEN PLUS "FINANCIER" QUE "ÉCOLOGIQUE" !**

**Le groupement forestier à l'origine du projet cherche à rentabiliser ses bois en y déployant une activité plus lucrative que la sylviculture. Ainsi, sous-prétexte de développer les énergies renouvelables dans l'intérêt collectif, cette société privée en recherche de meilleurs profits va déboiser plus de 40 hectares ! Ne nous y méprenons pas, si le déploiement du photovoltaïque est une bonne chose, artificialiser des terres, déboiser des forêts n'a rien d'écologique !**

## **UN PROJET DÉJÀ OBSOLÈTE !**

**La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit d'empêcher dès 2024, le déploiement du photovoltaïque au sol sur les terres cultivables ou forestières dès lors qu'elles nécessitent d'abattre des arbres !**

S'informer

Luttes Locales Centre



Figure 1 <https://www.lutteslocalescentre.com/>

S'informer

Asso.Citoyenne Gâtine  
Racan



Figure 2 <https://collectifgatineracan.org/parc-photovoltaïque-a-semblancay/>

S'informer

Les documents officiels



Figure 3 <https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours/Demandes-d-autorisation-de-defrichement-a-Semblancay>

Se manifester

Ecrire au commissaire

enquêteur :

[pref-enquetes-publiques@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@indre-et-loire.gouv.fr)

Se manifester

Signer la pétition



Figure 4 <https://chng.it/w9hLf8j8YP>

## DES ARBRES MALADES

**FAUX**

Contacté par la presse, le promoteur se défend, les arbres seraient malades et plus assez rentables. Dans son rapport du 14 avril 2023, la mission régionale de l'autorité environnementale Centre-Val de Loire explique que : "Contrairement à ce qui est développé, le peuplement de Pins laricio qui s'étend sur 27,6 ha semble productif [...] le peuplement de Pins laricio est encapacité de remplir son objectif de production de bois [...] Il en va de même pour le peuplement de chênes sessiles..." La MRAE conclut à ce sujet en expliquant que "*ce défrichage n'apparaît pas justifié par l'absence de rentabilité*"

## UNE COMPENSATION EFFICACE

**FAUX**

Selon le dernier rapport du GIEC publié en mars 2023, nous avons 7 ans pour agir contre le réchauffement climatique et cela passe par la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre et par l'augmentation de notre capacité à stocker du carbone en préservant les océans, les forêts et les sols.

Couper des arbres avec une forte capacité de captation du CO<sub>2</sub>, pour replanter des arbres qui n'arriveront pas à maturation avant une quinzaine d'années est un non-sens indiscutable dans un contexte d'urgence climatique.

## UN PROJET BIEN SITUÉ

**FAUX**

Les projets photovoltaïques doivent se développer sur des terrains artificialisés (friches industrielles, parkings...) et sur les toitures des bâtiments afin de protéger les terres agricoles ou naturelles, l'environnement et la biodiversité si menacée aujourd'hui. La MRAE dans son rapport le confirme très clairement "*le choix délocalisation, dans un espace naturel avec occupation forestière, n'est pas justifié et est en opposition par sa localisation avec les orientations nationales et régionales et départementales*"